

**CONSTITUTION DU DOSSIER
D'ENREGISTREMENT**

INTERNE en ODONTOLOGIE

Toutes les pièces sont à fournir, par courrier, en un exemplaire au **CHU de Bordeaux** + un exemplaire à votre **CHU de rattachement**.

avant le 30 SEPTEMBRE 2025

Vous devez conserver un exemplaire complet de ce dossier. Après chaque choix, vous devez envoyer, dès connaissance de votre affectation, votre dossier au Centre Hospitalier dans lequel vous êtes nouvellement affecté (à défaut, vous ne serez pas rémunéré).

- 1° La **fiche de renseignements** ci-jointe (signature obligatoire) ;
- 2° Une **photocopie de la pièce d'identité** (acte de naissance pour les personnes nées hors de France Métropolitaine) ;
- 3° Un **extrait n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois**, à demander :
➤ par Internet au : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>;
- 4° Un **certificat médical délivré par un médecin des hôpitaux** (*Chef de Clinique, Praticien, Chef de Service...*) attestant que l'intéressé(e) "*remplit les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières auxquelles il ou elle postule ainsi que les conditions d'immunisation contre certaines maladies fixées par arrêté du ministre chargé de la santé (poliomyélite, tétanos, diphtérie, tuberculose, hépatite B)* » ;
- 5° Une photocopie de l'attestation d'ouverture de droits ou photocopie lisible de la **Carte Vitale** ;
- 6° Un **relevé d'identité bancaire**.

Dossier à envoyer impérativement à l'adresse suivante

avant le 30 SEPTEMBRE 2025

Direction générale du CHU de Bordeaux
Direction des Affaires médicales (Gestion des Internes)
Equipe Juniors
12 rue Dubernat
33404 – Talence cedex
☎ 05.56.79.53.05 ou 05.56.79.53.07

**Mot de passe & badge
si vous réalisez votre semestre
au CHU de Bordeaux**

un **SMS** vous sera envoyé avec :
- un lien pour changer votre **mot de passe** provisoire
- une page d'information, comprenant un lien vous permettant de déposer votre **photo de badge**. Il faut lire avec attention les recommandations pour éviter que la photo ne soit pas validée et retarder ainsi la livraison de ce badge. Il vous permet l'accès aux distributeurs de vêtements, restauration, parkings et accès sécurisés aux différents bâtiments et services.

**Dématérialisation
des bulletins de paie
uniquement
si vous êtes rémunéré par le CHU de Bordeaux**

Vous pouvez consulter, télécharger ou imprimer vos bulletins de salaire depuis votre coffre-fort numérique sur l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) : <https://ensap.gouv.fr>
Pour obtenir un coffre-fort électronique, un numéro de sécurité sociale valide est nécessaire.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Interne en Odontologie

NOMS & PRENOMS

NOM D'EPOUSE

DATE et LIEU DE NAISSANCE

NUMERO DE SECURITE SOCIALE

ADRESSE POSTALE

N° TELEPHONE Fixe : Portable :

ADRESSE MAIL

NATIONALITE

SITUATION DE FAMILLE Célibataire - Marié - Séparé - Divorcé - Veuf - Concubin

=====
*Références bancaires : à compléter obligatoirement **et joindre le RIB***

Banque.....

Code banque : Code guichet :

N° de compte :clé

IBAN

=====

CONTACT D'URGENCE

NOM PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

N° TELEPHONE :

JE M'ENGAGE A RESPECTER LES REGLEMENTS EN VIGUEUR DANS LES ETABLISSEMENTS OU
J'EFFECTUERAI MES DIFFERENTS STAGES.

A, le

Signature



ÉTAPE 1 > Créer son coffre-fort numérique

1. Connectez-vous sur : <https://ensap.gov.fr> depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.



2. Cliquez sur le bouton **Créer mon espace** en bas de la page.

3. La page **Mon identité** s'ouvre.

- Saisissez votre **numéro de sécurité sociale** (NIR), disponible sur votre carte vitale. Il se compose de **13 chiffres et d'une clé de 2 chiffres**.
- **Saisissez votre nom de naissance tel qu'il est enregistré à l'état civil**, en majuscules et sans accent. Les apostrophes, espaces et traits d'union sont autorisés.
- Saisissez votre **date de naissance**.
- Acceptez les conditions générales d'utilisation en cochant la case associée. Cliquez sur **Valider et continuer**.

4. La section **Références bancaire** apparaît à l'écran. Pour garantir la sécurité de votre coffre-fort, saisissez les quatre chiffres manquants de votre IBAN. L'IBAN affiché correspond au compte bancaire sur lequel le CHU de Bordeaux vous verse votre salaire. Cliquez sur **Valider et continuer**.

5. La page **Mon mot de passe** s'affiche.

→ Indiquez le mot de passe de votre choix, puis, confirmez le. Ce mot de passe doit comprendre **au moins 8 caractères** dont :

- une majuscule,
- un chiffre
- et un caractère spécial parmi : / !#&*+/-/_.{}}

Cliquez sur **Valider et continuer**.

6. La page **Mes coordonnées** s'affiche.

→ Saisissez de préférence **une adresse e-mail personnelle**. Si vous quittez le CHU de Bordeaux, vous pourrez toujours vous connecter à votre coffre-fort numérique par ce biais.

→ Ce champ est facultatif. Vous pouvez y indiquer une **adresse e-mail différente de la première**, qui vous permettra de réinitialiser votre mot de passe si vous n'avez plus accès à votre courriel principal.

→ Indiquez de préférence votre **numéro de portable personnel**.

7. La page **Finalisation** apparaît. Vous devez alors confirmer votre inscription. Un e-mail vous est envoyé par l'ENSAP à l'adresse e-mail principale que vous avez renseignée. Vous disposez de 24 heures pour cliquer sur le lien d'activation afin de valider la création de votre coffre-fort numérique.

ÉTAPE 2 > Se connecter à son coffre-fort numérique

1. Connectez-vous sur : <https://ensap.gov.fr> depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

2. Remplissez les champs **Identifiant** et **Mot de passe** de la rubrique **Connexion à mon espace sécurisé**.

→ **Identifiant** : saisissez votre **numéro de sécurité sociale** (NIR).

→ **Mot de passe** : saisissez le **mot de passe indiqué lors de la création** de votre coffre-fort numérique.

3. Cliquez sur **Me connecter**.

Vous arrivez alors sur votre coffre-fort numérique sécurisé en ligne où vous pourrez retrouver chaque mois vos bulletins de salaire à compter du 31 mars 2025.



Créer son coffre-fort numérique en utilisant FranceConnect

> Il est aussi possible de créer son coffre-fort numérique en utilisant **FranceConnect** mais nous vous **conseillons dans un premier temps d'utiliser la procédure classique expliquée à gauche**.

1. Connectez-vous sur : <https://ensap.gov.fr> depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

2. Cliquez sur le bouton **S'identifier avec FranceConnect** en bas de la page.

Si vous créez votre coffre-fort numérique ainsi, vous devrez ensuite utiliser systématiquement FranceConnect pour y accéder.



Dr Sylvie OLLIVIER
Médecin du Service Santé au Travail
Direction Générale du CHU de Bordeaux
12 rue Dubernat
33404 TALENCE
Tél : **05 56 79 53 11**

**MERCI DE TENIR COMPTE DES INFORMATIONS
CONCERNANT VOTRE FICHE MEDICALE**

Madame, Monsieur,

Vous allez être affecté(e) au CHU de Bordeaux en **2025/2026**. Aussi, nous vous transmettons une fiche médicale confidentielle et vous demandons de :

- ➔ Remplir lisiblement en lettres majuscules svp : vos NOM et NOM de JEUNE FILLE – PRENOM – DATE DE NAISSANCE – MAIL – TELEPHONE et FILIERE...
- ➔ Prendre rendez-vous avec votre médecin traitant afin qu'il complète la partie vaccinale, la signe et appose son tampon
- ➔ Réaliser une sérologie complète Hépatite B, si vous n'en avez pas.

Avant votre prise de fonction, vous devez **impérativement nous adresser uniquement par mail** à :
sylvie.ollivier@chu-bordeaux.fr et isabelle.jato@chu-bordeaux.fr

- ➔ **vosre fiche médicale** complétée et signée
- ➔ **vosre sérologie complète HEPATITE B** quelle que soit la date (document **OBLIGATOIRE**)
- ➔ **préciser sur l'objet** de votre mail : **vosre fonction – vosre filière**
(exemple : 2025-Interne médecine ou Odontologie ou pharmacie, 2025-Etudiant médecine ou Odontologie ou pharmacie, 2025-Etudiant sage-femme...).

ATTENTION : L'envoi de vosre dossier médical complet (fiche médicale confidentielle et résultats de vosre sérologie hépatite B) sera pris en compte uniquement par mail. Il n'est donc pas nécessaire d'envoyer à la Direction des Affaires Médicales ces deux documents par courrier postal.

En vous remerciant,
Cordialement.

Docteur Sylvie OLLIVIER
Centre Hospitalier Universitaire de BORDEAUX
Service de Médecine du Travail
Docteur S. OLLIVIER
12 rue Dubernat
33404 TALENCE CEDEX
Tél. 05 56 79 53 11

Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



#JeMeVaccine

#JeNousProtège



ETUDIANT EN SANTE

Fiche médicale à valider par un médecin



ANNÉE 2025/2026

Filière universitaire : INTERNE <input type="checkbox"/> Médecine <input type="checkbox"/> Odontologie <input type="checkbox"/> Pharmacie <input type="checkbox"/> Sage-femme ou Institut de formation :	NOM : Prénom : Tél. : Département de naissance : Code postal résidence :	NOM de naissance : Date de naissance : / / Email : Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger :
---	---	---

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différentes maladies. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par un médecin. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats** sérologiques réalisés (au minimum anticorps anti-HBs et anticorps anti-HBc), en même temps que votre dossier d'inscription selon les modalités décrites par l'établissement.

Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP)* / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPCa)

Faire un rappel dTPCa si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années.
Puis rappels dTPCa à âge fixe (25, 45 et 65 ans).

Dernier rappel dTP

Date : / /

Nom :

Dernier rappel dTPCa

Date : / /

Nom :

Hépatite B*

Conditions d'immunisation valides :

Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)

Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBc négatif et schéma vaccinal complet

Autres situations : cf. Mémo « Professionnel de santé en charge des vaccinations des étudiants en santé »

Schémas complets valides :

- 3 doses (2 doses à au moins 1 mois d'intervalle, 3e dose au moins 5 mois après la 2e)
- Schéma accéléré (adultes) : 3 doses en 21 jours puis rappel à 1 an
- Schéma administré dans l'adolescence (entre 11 et 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois d'un vaccin dosé à 20 µg

Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



#JeMeVaccine

#JeNousProtège



Joindre résultats de sérologie et indiquer les dates de vaccination (quels que soient les résultats de sérologie) :**

- Première dose => Date : / / Nom :

- Deuxième dose => Date : / / Nom :

- Troisième dose => Date : / / Nom :

- Injections supplémentaires :

Date : / / Nom :

Date : / / Nom :

Date : / / Nom :

Rougeole Oreillons Rubéole (ROR)

Personnes nées depuis 1980 : 2 doses recommandées, à 1 mois d'intervalle quels que soient les antécédents pour ces 3 maladies (ou 3 doses si 1^{ère} dose de vaccin reçue avant l'âge de 12 mois)

Personnes nées avant 1980 : 1 dose si pas d'antécédent rougeole ou doute (sans contrôle sérologie préalable).

Personnes nées depuis 1980

Première dose : Date : / / Nom :

Deuxième dose : Date : / / Nom :

Personnes nées avant 1980

Antécédent rougeole : Oui / Non

Si Non : Date vaccination : / / Nom :

Varicelle

Vaccination avec 2 doses en absence d'antécédent varicelle (ou doute) et sérologie négative

Antécédent varicelle : Oui / Non

Si Non :

Sérologie positive : *Joindre le résultat***

Sérologie négative : dates des vaccinations :

Première dose : Date : / / Nom :

Deuxième dose : Date : / / Nom :

Veillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



#JeMeVaccine

#JeNousProtège



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Infections invasives à méningocoques (IIM) ACWY et B

ACWY : 1 dose recommandée entre 11 et 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 24 ans inclus en population générale

B : 2 doses entre 15 et 24 ans en population générale

Date vaccination Men ACWY : / / Nom :

Première dose Men B : / / Nom :

Deuxième dose Men B : / / Nom :

Tuberculose

Vaccination : non obligatoire depuis le 1er avril 2019

IDR (Intra Dermo Réaction) : Il n'est pas obligatoire de disposer d'un résultat d'IDR.

Toutefois, le médecin pourra proposer à l'étudiant, en l'absence d'examen de référence, de réaliser ce test (ou une IGRA, préférée chez les sujets vaccinés par le BCG) car le résultat peut servir de référence en cas de contagion ultérieure et de détection d'ITL, particulièrement chez les étudiants originaires de zones d'endémie ou de forte circulation et étant en France depuis moins de 5 ans. À noter, la réalisation d'IDR est à éviter dans le mois suivant une vaccination ROR.

Si existence d'un résultat d'IDR connu, même ancien, et mesuré en mm, celui-ci doit être indiqué avec la date de réalisation.

Si informations disponibles, indiquer :

Date de la vaccination :

Date dernière IDR et résultat (en mm) :

Date IGRA de référence et résultat :

* Vaccination obligatoire

** Preuves d'immunisation jointes sous pli confidentiel

Je, soussigné(e) Dr certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le :/...../.....

Signature et cachet du praticien :

Je suis étudiant en santé.

Suis-je à jour de mes vaccinations ?

Veillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Bonne question ! Car c'est indispensable pour mon inscription.

Vous envisagez d'exercer un métier dans le domaine de la santé ? Pour cela, il est indispensable que vous soyez vaccinés.

La vaccination est utile pour soi mais aussi pour protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles. Ainsi, la vaccination vous protège contre certaines maladies infectieuses et protégera également les patients auprès desquels vous interviendrez.

Attention : n'attendez pas les résultats des concours, faites vérifier vos vaccins par un professionnel de santé habilité à vacciner (médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier) car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois.

↳ Comment savoir si vous êtes à jour ?

Pour savoir si vous êtes à jour dans vos vaccins, créez votre carnet de vaccination numérique sur www.mesvaccins.net. Des alertes vous seront envoyés lors des prochains rappels !

Voici la liste des vaccinations pour les étudiants des professions médicales et paramédicales à faire selon calendrier vaccinal en vigueur (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal-2025.pdf) :

Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite (dTP)	Obligatoire
Coqueluche	Recommandée (systématiquement associée au dTP)
Hépatite B	Obligatoire
Rougeole - Oreillons - Rubéole (ROR)	Recommandée
Grippe saisonnière et Covid	Recommandées à chaque automne
Varicelle	Recommandée si non immunisé

Toutes ces vaccinations sont jugées comme indispensables compte tenu du milieu professionnel dans lequel vous envisagez d'évoluer. Les vaccinations obligatoires conditionnent l'entrée dans votre formation.

⊕ ☆
Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire

Je suis étudiant en santé.
Suis-je à jour de mes vaccinations ?



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

A noter que les vaccinations contre les infections invasives à méningocoques (IIM) ACWY et B ne sont pas préconisées chez les étudiants en santé mais sont fortement recommandées en population générale.

A l'issue du concours, si vous êtes admis, lors de la constitution de votre dossier d'inscription vous devrez impérativement transmettre, selon les modalités décrites par l'école de formation ou l'institut, la fiche médicale de vaccination complétée par un médecin ainsi que les preuves d'immunisation demandées. Celles-ci sont à transmettre au plus tard avant de commencer le stage dans un établissement : à défaut, vous ne pourrez pas effectuer votre stage.

↳ Quels sont les étudiants en santé concernés ?

Les dispositions s'appliquent aux étudiants des filières suivantes :

- o Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures-podologues, manipulateurs d'électroradiologie, aides-soignants, ambulanciers, auxiliaires de puériculture, techniciens en analyses biomédicales et assistants dentaires.
- o La vaccination contre l'hépatite B est également obligatoire pour les thanatopracteurs.

↳ Pourquoi ces vaccinations ?

Vous trouverez toutes les informations utiles sur les vaccinations sur le [site vaccination-infoservice](#)

DIPHTÉRIE/TÉTANOS/POLIOMYÉLITE

La diphtérie est due à une toxine sécrétée par une bactérie qui, lorsque celle-ci se diffuse dans le sang, peut entraîner des complications graves (atteinte du cœur et du système nerveux). Cette maladie est très contagieuse et se transmet par la toux et les éternuements, ou par contact avec des plaies cutanées.

Le tétanos est dû à une toxine produite par une bactérie naturellement présente dans la terre. La contamination peut s'effectuer par n'importe quelle plaie ou coupure. Le tétanos se manifeste par des contractures musculaires intenses, des spasmes et des convulsions. L'atteinte des muscles respiratoires peut entraîner le décès par asphyxie.

Veillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



Je suis étudiant en santé.

Suis-je à jour de mes vaccinations ?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

La **poliomyélite** est due à un virus, principalement présent dans les selles des personnes infectées. Elle peut atteindre la moelle épinière et les neurones qui commandent les muscles, et entraîner des paralysies qui peuvent persister voire des décès.

COQUELUCHE

La **coqueluche** est une infection respiratoire due à une bactérie très contagieuse. Elle se transmet surtout par les gouttelettes de salive émises lors de la toux. Elle se manifeste par une toux épuisante et répétée, de jour comme de nuit et durant plusieurs semaines. Elle peut être grave chez les bébés et les personnes immunodéprimées.

HEPATITE B

L'hépatite B est due à un virus pouvant provoquer une hépatite aigüe fulminante, forme grave d'atteinte du foie, pouvant nécessiter une greffe.

Dans certains cas, le virus va persister dans le sang pendant des mois, des années, parfois à vie : on parle alors d'hépatite B chronique qui entraîne des lésions pouvant mener à une cirrhose et un cancer.

Ce virus se transmet par le sang et par les autres fluides corporels, d'où un risque d'exposition élevé en cas de profession de santé qui justifie une obligation vaccinale.

ROUGEOLE/OREILLONS/RUBEOLE

La **rougeole** est due à un virus qui se transmet très facilement par la toux, les éternuements et les sécrétions nasales. Une personne contaminée par la rougeole peut infecter entre 15 et 20 personnes. Des complications peuvent survenir dont certaines graves et peut provoquer des séquelles ou des décès. Les complications sont plus fréquentes chez les nourrissons de moins d'1 an, les adolescents et les adultes. Elle est indispensable pour les professionnels travaillant auprès des personnes fragiles.

Les **oreillons** est une maladie due à un virus et peut provoquer des complications graves : méningite, surdité, inflammation du pancréas ou des testicules (pouvant entraîner une stérilité chez le garçon).

Veillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



Je suis étudiant en santé.

Suis-je à jour de mes vaccinations ?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

La rubéole est due à un virus. Cette maladie est bénigne, sauf chez la femme enceinte. En effet, elle peut être responsable de graves malformations chez le futur bébé.

LA GRIPPE ET LE COVID

Ce sont des infections respiratoires aiguës dues à des virus. Elles peuvent être graves, voire mortelles chez les personnes fragiles, comme les personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses ou les nourrissons. La vaccination des professionnels de santé permet d'éviter la contamination des plus fragiles chez qui la vaccination peut être moins efficace.

VARICELLE

La varicelle est due à un virus. Le plus souvent bénigne, elle peut être grave chez les personnes dont le système immunitaire ne fonctionne pas bien et chez les adultes non immunisés, et provoquer des complications graves comme des atteintes des poumons ou du cerveau. Elle est très contagieuse et la contamination est respiratoire ou par contact avec une personne infectée.

INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES (IIM)

Les infections sont dues à une bactérie responsable d'infections graves, dites infections invasives à méningocoque (IIM), qui peuvent conduire au décès ou laisser des séquelles importantes. Elle se transmet surtout par voie aérienne respiratoire lors de contacts avec une personne porteuse du virus, qu'elle ait ou non des symptômes.